



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2008/45
7 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent quarante-quatrième session
Genève, 11-14 mars 2008
Point 4.2.42 de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Examen des projets d'amendements à des Règlements existants

Proposition de complément 2 au Règlement n° 121
(Commandes manuelles, témoins et indicateurs)

Communication du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité*






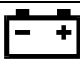


Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) à sa quatre-vingt-treizième session (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/72, par. 27). Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2007/26, non modifié. Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1.

* Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), le Forum mondial élabore, harmonise et actualise les Règlements, afin d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Insérer un nouveau paragraphe 5.4.1.1, libellé comme suit:

«5.4.1.1 Toutefois, si le véhicule en est déjà muni comme prescrit au tableau 1 avec la spécification de couleur de la colonne 5, chaque symbole assorti de la note de bas de page 18/ peut être d'autres couleurs pour indiquer un changement de signification, conformément au code général des couleurs figurant au paragraphe 5 de la norme ISO 2575:2004.».

Tableau 1: Symboles, éclairage et couleurs, modifier comme suit:

N°	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	ÉQUIPEMENT	SYMBOLE <u>2/</u>	FONCTION	ÉCLAIRAGE	COULEUR
9	Jauge d'essence	  <u>18/</u> ou 	Témoin Indicateur	Oui Oui	Jaune
10	Pression d'huile	 <u>5/ 18/</u>	Témoin Indicateur	Oui Oui	Rouge
11	Température du liquide de refroidissement	 <u>5/ 18/</u>	Témoin Indicateur	Oui Oui	Rouge
12	État de charge	 <u>18/</u>	Témoin Indicateur	Oui Oui	Rouge
...
25	Mauvais fonctionnement du système de freinage	 <u>8/</u>	Témoin	Oui	Voir le Règlement sur le freinage
26	Mauvais fonctionnement du système antiblocage des roues	 <u>9/</u>	Témoin	Oui	Jaune

Insérer une nouvelle note de bas de page 18/, libellée comme suit:

«18/ Les symboles peuvent être d'une autre couleur pour indiquer un changement de signification, conformément au code figurant au paragraphe 5 de la norme ISO.».
